

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS

DU 11.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 04 décembre 2024, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents :

M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Véronique COMBALBERT, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Christophe LOUET, M Nicolas SAMBUSSY, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absents excusés : M Thomas BURON, M Thomas LAUZIER, M Gérard SEINE

Absents : Mme Laurence ARTIGUES, M Bernard GUIVARCH, M Nicolas SARTHOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique
- Convention de gestion en flux des réservations Office 64 de l'Habitat / commune
- Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement collectif 2023 – SEABB
- Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement non collectif 2023 – SEABB

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 08 octobre 2024.

Délibération n°1 : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2013/124 du 1^{er} mars 2013 a été créé un emploi permanent à temps non complet (4/35^{ème}) d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour assurer des missions d'entretien.

Cet emploi a été modifié par délibération n°2014/8 du 13 février 2014 pour augmenter le temps de travail à 5/35^{ème} puis par délibération n°2019/84 du 11 septembre 2019 pour augmenter le temps de travail à 7/35^{ème}.

Suite au départ de l'agent qui occupait jusqu'à présent cet emploi, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'actualiser les grades susceptibles de postuler sur cet emploi, le fondement de recrutement d'un agent contractuel au regard de l'entrée en vigueur du Code Général de la Fonction Publique et la rémunération de l'agent si un contractuel est recruté.

Le Conseil municipal décide la création à compter du 1^{er} janvier 2025 d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique polyvalent représentant 7 h de travail par semaine en moyenne. Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel. Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 425.

Le Conseil municipal et autorise le Maire à signer le contrat de travail s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2 : Conventions de gestion en flux des réservations Office 64 de l'Habitat / commune et Domofrance / commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'Office 64 de l'Habitat ainsi que de Domofrance, une convention bilatérale de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux 2024-2026.

Ces conventions organisent les modalités de transformation en flux des droits de réservation du réservataire sur le patrimoine locatif social du bailleur implanté sur son territoire et les modalités de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux 2024-2026 avec Office 64 de l'Habitat et avec Domofrance.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération n°3 : Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement collectif 2023 – SEABB

M Léopold LABAT, Maire-Adjoint présente le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement collectif 2023.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°4 : Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement non collectif 2023 – SEABB

M Léopold LABAT, Maire-Adjoint présente le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement non collectif 2023.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Informations :

- Marché Grange Naude : information sur le budget, le choix des entreprises et le calendrier.
- Maison d'Assistants Maternels (MAM) : des travaux seraient nécessaires pour une location possible du local 1 de l'Usine Coustalet.
- Café associatif : avancée du projet

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2024/114 à 2024/117.

<p><u>Signature du Maire :</u> Pierre BREGEGERE</p>  	<p><u>Signature de la secrétaire de séance :</u> Monique ARDOY</p> 
--	--